

Impôts locaux en hausse : la part communale.

Taxe foncière.	Taxe d'habitation.
2006 12,91 %	2006 13,45 %
2008 13,10 %	2008 15,02 %
2011 15,72 %	2011 15,02 %

source ministère du budget,
c'est facile à vérifier avec vos avis d'imposition !



Bien vivre à Vernouillet,
association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet
la sauvegarde du patrimoine architectural, urbain et paysager
de la commune de Vernouillet, ainsi que la protection
de la qualité de la vie et de l'environnement de ses habitants.

www.bien-vivre-a-vernouillet.org

contact@bien-vivre-a-vernouillet.org

lettre information N°6 – mars 2014

Amiante dans nos écoles, une enquête est en cours chez 6 organismes officiels !

Point N°1.

Suite à la publication de 3 rapports amiante le 31 janvier sur le site de la ville et compte tenu d'anomalies importantes (exemple : « la bonne conservation des dalles » à Marsinval) :

- 1 - le **COFRAC (organisme accrédité)** a ouvert une **enquête sur Qualiconsult.**
- 2 - la **Direction Générale de la Santé de même.**
- 3- **DEKRA certification a ouvert une enquête** concernant l'opérateur de repérage.

Point N°2.

Suite au document diffusé par la municipalité, nous avons saisi l'**Agence Régionale de Santé - A.R.S.** pour leur signaler la diffusion d'informations mensongères de la part d'une élue concernant un problème de santé publique.
4 - **l'A.R.S. a ouvert une enquête !**

Rappel :

- 5 - début décembre 2013: **l'Inspection Académique a ouvert un dossier** sur l'amiante dans nos écoles.
- 6 - fin janvier 2014 : le préfet a saisi cette même **Inspection académique. Sur sa demande, nous lui transmettons toutes les nouvelles informations sur ce dossier !**

L'**ANDEVA**, association des victimes de l'amiante, Mrs les Députés Jean-Pierre Decool et Christian Hutin, président du groupe amiante à l'assemblée nationale, nous soutiennent **après une étude complète de notre dossier.**

Seraient-ils eux aussi des irresponsables !

**L'enquête publique concernant le projet commercial Deck78,
sur le site pollué d'Eternit, commence à partir
du 3 mars jusqu'au 5 avril 2014 (plus d'infos sur www.bien-vivre-a-vernouillet.org).**

Editorial : **Bien vivre à Vernouillet est une association Transparente, Sérieuse, Responsable et Indépendante.**

la Transparence !

Dans tous les documents que nous diffusons **notre logo, notre nom ainsi que nos coordonnées sont toujours présents.**

le Sérieux !

Nous nous appuyons sur des documents officiels; à chaque fois, nous en citons les références, et l'organisme qui les diffuse.

être Responsable !

Quand nous abordons un problème de santé publique comme la présence d'amiante, nous le faisons **après avoir consulté les organismes concernés.**

être Indépendant !

N'en déplaise à certains, nous le sommes !

PROCEDURE JUDICIAIRE

Depuis la création de notre association, **il n'y a jamais eu aucune procédure judiciaire engagée contre nous.** Mme le Maire ne nous cite jamais directement car en le faisant, elle se retrouverait au tribunal. **Elle devrait alors s'expliquer devant un juge** sur son absence de gestion du problème de l'amiante pendant 6 ans, entre-autres.

Le non respect de la loi sur ce sujet engage sa responsabilité pénale personnelle, celle des responsables de service ainsi que celle des élus au courant de cette situation depuis 2007 !

Jean-Pierre Grenier, Président.
06.76.00.56.95

Correctif: dans le texte final du P.L.U. (Plan local d'Urbanisme), la mention:« le site Eternit est désamianté » a disparu. Mme le Maire semble avoir tenu compte de notre remarque ou de celle du commissaire enquêteur pour supprimer cette phrase. Veuillez nous excuser pour cette erreur dans la lettre N°4 car au vote de PLU la municipalité n'a pas parlé de cette suppression.

- une zone d'habitation sur le site Eternit est toujours présente dans le PLU. Pour le projet Deck78, le groupe Desjouis, promoteur, **a bien tenu compte des servitudes publiques interdisant toute zone d'habitation.**

>>> L'environnement à Vernouillet, quelques vérités !

1 - la ZAP, Zone Agricole Protégée (rendons à César...)

La ZAP est le fruit d'un long travail (remembrement, charte...) effectué par les municipalités précédentes depuis le milieu des années 80. La municipalité actuelle a gagné une médaille sans grand mérite.

2 - les déchets sauvages, un laissez aller manifeste !

- depuis une dizaine d'années, les déchets sur la ZAP ne font qu'augmenter et les dépôts (des bennes entières) se sont accélérés ces derniers mois.

(Photos sur notre site www.bien-vivre-a-vernouillet.org).

- depuis 2 ans, c'est la CA2RS qui est en charge de cette zone. Mais elle ne peut faire le nettoyage qu'en fonction du budget alloué par la mairie de Vernouillet. De plus, la CA2RS doit rattraper 6 années de laxisme. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain et plusieurs campagnes de nettoyage seront nécessaires.

- par contre, c'est toujours la municipalité qui a le pouvoir de police !

Dans une vidéo de 2011, Mme le Maire annonce avec fierté qu'il y a eu 8 contraventions dont 2 flagrants délits en 1 an...

Une vraie politique de répression serait nécessaire !

3 - les déboisements.

Les déboisements sont autorisés par la mairie en accord avec la D.D.T.*

Le problème est le suivant: comme il n'y a pas de contrôle, les sociétés déboisent une surface supérieure à celle autorisée et elles ne nettoient pas les parcelles. Ce sont des espaces boisés entiers qui disparaissent et là encore ça s'accélère depuis quelques mois (photos sur notre site Internet).

* Direction Départementale du Territoire.

4 – aménagement du rond point de l'Europe (quel coût ?).

Mme la Maire a oublié de préciser qu'elle vendait le terrain du commissariat de police et du square à Bouygues pour les remplacer par 45 logements; soit 10 logements de plus que l'ensemble immobilier devant la mairie. **Quid du square !** Ce n'est là qu'un exemple de la volonté de Mme le Maire M.H. Lopez-Jollivet de continuer à sur-urbaniser Vernouillet.

>>> Finances (2ème partie)

1 - précision pour la lettre n°5: le chef de Cabinet travaille à 80% pour Mme le Maire. Il faut donc compter pour son salaire (+ charges) et celui du directeur de la communication **150 000 €/an; soit 1 200 000 € sur 8 ans.**

2 - les garanties d'emprunts – l'épée de Damoclès !

La municipalité a donné des garanties d'emprunts pour près de **7 000 000 € (7 millions d'€, vous avez bien lu !)** en 8 ans. Exemple : un prêt de 500 172 € sur 20 ans souscrit par OSICA SA HLM auprès de la CDC (Caisse des dépôts, banque publique). Dans ce contrat, Mme le Maire s'enlève toute possibilité de recours : extrait « paiement sur simple notification de l'impayé en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ».

Question : **quelles sont les ressources de notre ville** pour faire face à un appel en garantie en cas d'impayés?

La charte forestière et la D.U.P.
(Déclaration d'Utilité Publique).

Quand la municipalité a exprimé sa volonté de lancer une D.U.P. sur les bois de Marsival, les propriétaires lui ont proposé une charte forestière.

Madame le Maire Marie- Hélène Lopez Jollivet a immédiatement rejeté cette idée sans amorcer aucun dialogue.

Cette charte était pourtant l'outil adéquat pour une gestion intelligente des bois et des sentiers avec les 1 000 propriétaires de parcelles.

La municipalité a préféré recourir à l'expropriation.

Lire que Mme le Maire propose aujourd'hui une charte forestière refusée il y a quelques années, c'est le pompon !

La D.U.P. est toujours en cours mais elle n'est pas encore inéluctable !

Jean-Pierre Grenier, Président.